

Appel de projets locaux 2017-2018 en persévérance scolaire et en réussite éducative

Guide de renseignements généraux

**Les projets doivent être déposés avec le formulaire Word et le chiffrier Excel à
l'adresse courriel suivante :**
info@tableeducationoutaouais.org

Date limite de dépôt : 25 août 2017 à 16 h

Informations :
819 778-2270 poste 1592
info@tableeducationoutaouais.org

**Prendre note que les bureaux de la Table Éducation Outaouais seront fermés du 14 juillet au 4 août
inclusivement pour les vacances estivales.**

Grille de vérification des critères essentiels (à cocher)

- Le projet est soumis et réalisé par un ou des organismes à but non lucratif (OBNL)
- L'OBNL ou son fiduciaire est inscrit au Registre des entreprises du Québec.
- L'action est concertée avec le milieu scolaire et appuyée par celui-ci (lettre d'appui obligatoire d'une école, d'une commission scolaire ou d'une institution d'enseignement supérieur (cégeps, universités);
- Le projet est réalisé en dehors des heures d'écoles
- L'action cible prioritairement les enfants et les jeunes plus vulnérables et en difficulté : issus de milieux défavorisés, avec handicaps ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, en situation de retard, issus de l'immigration ou des communautés culturelles, autochtones.

Documents importants à fournir :

- Le formulaire dûment rempli (en format Word)
- Le budget (en format Excel, voir fichier joint)
- Lettre (s) d'appui d'une école, commission scolaire ou d'une institution d'enseignement supérieur (cégeps, universités)
 - Prendre note qu'en raison de la période estivale, nous accepterons les lettres d'appui du réseau scolaire déposées au courant des deux semaines suivant la date de tombée du 25 août.
- Preuves des contributions financières des autres partenaires, s'il y a lieu (lettre de confirmation, contrat, autre).

Mise en contexte

La Table Éducation Outaouais a signé une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de laquelle elle peut soutenir des projets locaux en persévérance scolaire et réussite éducative qui cadrent et viennent appuyer ses orientations stratégiques.

Les organismes à but non lucratif œuvrant en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative sont invités à présenter une demande d'aide financière. La TÉO entend répartir les sommes disponibles au mérite parmi les projets déposés qui satisfont aux critères suivants.

L'attribution des fonds est conditionnelle à l'acceptation des projets par le MEES ainsi qu'à la disponibilité budgétaire vs le nombre de demandes reçues et jugées admissibles.

Critères et conditions

Le promoteur

Les projets locaux doivent être réalisés par des organismes à but non lucratif (OBNL) qui détiennent un créneau d'expertise spécifique complémentaire à celui des écoles et des établissements d'enseignement supérieur de la région.

Le promoteur ou son fiduciaire doit être inscrit au Registre des entreprises du Québec.

La durée

Les activités financées par le présent appel de projets doivent se dérouler entre le 1er septembre 2017 et le 30 juin 2018.

Prendre note que le projet peut être réalisé :

- 1) À l'automne 2017 exclusivement ;
- 2) À l'automne 2017 ET à l'hiver 2018 ;
- 3) À l'hiver 2018 exclusivement ;

Pour les projets qui seront réalisés exclusivement à l'hiver 2018, un second appel de projets sera lancé à l'automne (date de tombée actuellement envisagée : 20 octobre 2017).

Le projet

Les projets soumis visent à offrir des services directs aux enfants, aux élèves, aux parents, aux enseignants et/ou aux employeurs.

Les projets doivent contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la TÉO et le MEES en matière de persévérance et de réussite scolaire.

Plus particulièrement, ils doivent viser à avoir un impact significatif sur au moins l'un des **déterminants priorités** par la TÉO et ses partenaires (page suivante) pour les prochaines années en Outaouais.

Les déterminants prioritaires de la persévérance scolaire :

Plus particulièrement, les projets soumis doivent viser à avoir un impact significatif sur au moins l'un des **déterminants suivants, priorisés** par la TÉO et ses partenaires.

Veillez noter que, sans l'exclure, le présent appel de projets ne vise pas spécifiquement le déterminant « Rendement scolaire, notamment en lecture, écriture et mathématiques » et que ce déterminant fera l'objet de stratégies régionales plus spécifiques qui seront annoncées cet automne.

Déterminants prioritaires	Déterminants complémentaires
Valorisation de l'éducation et soutien parental	<ul style="list-style-type: none"> Motivation et engagement Autocontrôle et conduites sociales Aspirations scolaires et professionnelles Alimentation et activité physique
Développer une culture de l'apprentissage par l'ensemble de la communauté. Soutenir le sentiment d'efficacité des parents et le développement des compétences incluant une attitude positive face à l'école et le suivi scolaire. Cibler les parents plus vulnérables et guider leur soutien à l'enfant, améliorer leur lien avec l'école et s'assurer qu'ils valorisent l'éducation.	
Rendement scolaire notamment en lecture, écriture et mathématiques ¹	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques pédagogiques et éducatives Relation maître-élèves Motivation et engagement
Développer l'intérêt pour la lecture chez les jeunes, les étudiants et leurs parents, incluant l'éveil chez les 0-5 ans. Dépister de manière précoce les difficultés rencontrées dans les apprentissages en lecture, écriture et mathématiques et mettre en place des activités de soutien incluant un rôle défini pour les parents. Soutenir les habiletés parentales en lecture et les compétences en lecture et en écriture pour les parents peu scolarisés.	
Soutien aux élèves et étudiants en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> Climat scolaire Ressources du milieu
Aider les jeunes ayant des difficultés d'ordre scolaire, familial ou social avec un amalgame d'interventions personnalisées (soutenues), ciblées (modérées), universelles (faibles). Faire graviter les services scolaires et périscolaires autour des jeunes de manière concertée et coordonnée incluant la collaboration des parents. Travailler à faire de l'école un milieu accueillant, inspirant et apte à donner le goût de la réussite pour tous les élèves.	
Estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> Motivation et engagement Pratiques pédagogiques et éducatives Relation maître-élèves Aspirations scolaires et professionnelles Autocontrôle et conduite sociale et comportementale Alimentation et activité physique
Travailler sur le sentiment d'efficacité personnelle, faire découvrir les forces, les difficultés et les limites dans les différentes sphères de vie du jeune (école, amis, famille, travail). Offrir des occasions pour vivre des réussites scolaires, soutenir le développement de compétences sociales et affectives pour accroître l'engagement et la motivation. Aider les parents et favoriser les projets avec la communauté.	

Pour plus d'information sur les déterminants, consultez le document de réflexion disponible au : <http://tableeducationoutaouais.org/outils-et-conseils/les-determinants/>

Les critères d'admissibilité

- Les actions et les projets locaux doivent avoir lieu en dehors des heures de classe;
- L'action est concertée avec le milieu scolaire et appuyée par celui-ci (lettre d'appui obligatoire d'une école, d'une commission scolaire ou d'une institution d'enseignement supérieur (cégeps, universités);
- L'action cible prioritairement les enfants et les jeunes plus vulnérables et en difficulté : issus de milieux défavorisés, avec des handicaps ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, en situation de retard, issus de l'immigration ou des communautés culturelles, autochtones;
- L'action est reconnue efficace selon les données probantes issues de la recherche;
- L'action est susceptible de favoriser un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du jeune dans son cheminement scolaire.

¹ Les projets liés à la lecture et l'écriture feront l'objet de stratégies plus spécifiques cet automne.

Les dépenses admissibles

- Les dépenses nécessaires et directement liées à la réalisation des initiatives, interventions et projets acceptés;
- Les salaires, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Il importe de noter que les dépenses admissibles relatives au projet pourront être comptabilisées à partir du 1er septembre 2017.

Les dépenses non admissibles

- Les dépenses liées au fonctionnement régulier de l'organisme (ressources humaines et activités);
- Le financement des interventions et projets déjà réalisés au moment du dépôt de la demande;
- Les dépenses allouées à la réalisation des initiatives, interventions et projets antérieurs à son acceptation;
- Les dépenses d'immobilisations;
- Les dépassements de coûts;
- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- La dette d'un organisme liée au remboursement des emprunts à venir.

L'aide financière consentie pour la réalisation du projet **ne peut en aucun temps se substituer** aux autres programmes existants.

Le montage financier

Les projets pourront recevoir une somme maximale de 30 000 \$. Le montage financier doit inclure des contributions de partenaires en biens, services ou financement (voir à l'annexe 1 un exemple de budget à joindre à votre demande en format Excel).

Les critères d'analyse des projets

- Respect des cibles prioritaires de la TÉO et du MEES;
- Respect des critères d'admissibilité;
- Attention accordée aux enfants et élèves vulnérables;
- Qualité des objectifs, indicateurs et outils prévus de mesure des résultats;
- Collaborations, appuis et contributions financières ou humaines de partenaires;
- Rapprochement avec des interventions reconnues efficaces campées sur les **principes à la base d'actions efficaces** suivants :
 - des déterminants pris en compte;
 - des objectifs précis, pertinents et des liens logiques;
 - des actions précoces;
 - des services en continuité et des actions de proximité;
 - des actions fréquentes et intenses;
 - des pratiques efficaces fondées sur des données probantes et
 - des milieux de vie associés.

La demande d'aide financière

Documents devant accompagner la demande d'aide financière :

- La version électronique du Formulaire d'aide financière dûment remplie (en format Word);
- Un fichier électronique énonçant les coûts en ressources humaines, matérielles et financières du projet (en format Excel);
- La confirmation des contributions (de nature humaine, matérielle, etc.) des organismes associés, ainsi que leurs lettres d'appui et d'engagement, s'il y a lieu;

Doivent également être transmis à la TÉO d'ici la signature de la convention d'aide financière (contrat):

- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur autorisant le projet et désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier;
- Une copie des lettres patentes ou de tout autre document constitutif officiel.

Traitement des demandes

Les projets sont analysés par un comité d'analyse qui évaluera chaque projet au mérite selon les critères établis dans ce guide. Il achemine ses recommandations à la TÉO pour décision. La TÉO achemine ses décisions au MEES pour approbation par le ministre.

Le comité d'analyse et de recommandation est composé de représentants des secteurs suivants:

- Deux représentants du secteur scolaire;
- Un représentant du secteur socioéconomique;
- Un représentant du secteur de la santé et des services sociaux.

Un professionnel de la TÉO sera chargé de déposer les projets devant le comité; il s'assurera de la conformité des documents déposés. Le comité se réserve le droit d'accueillir les promoteurs pour la présentation de leurs projets sur invitation.

Modalité de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée selon les modalités suivantes :

- Un premier versement, correspondant à 75 % de la somme attribuée, à la signature de la convention par les deux parties;
- Un deuxième versement, correspondant à 25% de la somme attribuée, après la réception du rapport d'évaluation² à être déposé au plus tard le 31 mai 2018.

Calendrier des principales étapes

25 août 2017 (16 h) : Date limite pour retourner les formulaires d'aide financière

Semaine du 28 août 2017 : Demande de renseignements complémentaires. Le promoteur s'engage à se rendre disponible pour un rendez-vous téléphonique avec un professionnel de la TÉO, s'il y a lieu.

Semaine du 4 septembre 2017 : Rencontres du comité d'analyse

Semaine du 11 septembre : Recommandations au comité exécutif de la TÉO

15 septembre 2017 : Envoi des projets au Ministère

Octobre 2017 : Signature des conventions d'aide financière

Autres événements à surveiller cet automne (dates à venir) :

- Lancement d'un appel de projets pour la session Hiver 2018 exclusivement ;
- Adoption d'une stratégie régionale visant plus spécifiquement le déterminant « Rendement scolaire, notamment en lecture, écriture et mathématiques » ;
- Annonce de diverses initiatives régionales issues des chantiers de la TÉO ;

Pour suivre nos activités, abonnez-vous à notre infolettre via le site web de la TÉO :

www.tableeducationoutaouais.org

² Un canevas vous sera remis afin de préparer ce rapport d'évaluation.

Annexe 1 : Exemple de budget à fournir

(Ce modèle est disponible dans le fichier Excel joint au formulaire)

Montage financier

Nom du projet

COÛT DU PROJET

Dépenses admissibles	détails	PRÉVU		RÉEL
		\$	%	\$
Salaires	<i>Salaire de ... (du 1er janvier au 16 juin 2017)</i>	7,800 \$	78%	- \$
Fournitures scolaires	<i>Achat de crayons, effaces, feuilles lignées, etc</i>	800 \$	11%	- \$
Développement d'outils d'apprentissage	<i>Trousses et clips</i>	1,500 \$	11%	- \$
TOTAL DES DÉPENSES		10,100 \$	100%	0 \$

PLAN DE FINANCEMENT

Revenus	Contribution non-monnaire		Contribution financière	Total		%	Total
	Détails	Montant		\$			\$
Partenaire 1	<i>Soutien de...</i>		1,000 \$	1,000 \$		31%	- \$
Partenaire 2	<i>Soutien organisme communautaire</i>	1,000 \$		1,000 \$		28%	- \$
Levée de fonds	<i>... Organisée le 7 janvier</i>		1,000 \$	1,000 \$		10%	- \$
Subvention de la TÉO			7,100 \$	7,100 \$		31%	0 \$
TOTAL DU FINANCEMENT		1,000 \$	9,100 \$	10,100 \$		100%	0 \$